



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 19 septembre 2013 — N° 71

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration à la mémoire de la comédienne Hélène Loïselle.

---

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant le 60<sup>e</sup> anniversaire de mariage de Mme Denise Verdon et M. Germain Prigent.

---

Mme Proulx (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de rendre hommage aux responsables du Jardin de la Famille de Fabreville.

---

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration concernant Bombardier qui assemble sa trois millionième motoneige.

---

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration concernant le 25<sup>e</sup> anniversaire du Parc technologique du Québec métropolitain.

**19 septembre 2013**

---

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierrick Naud.

---

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le succès de la 16<sup>e</sup> édition des Olympiades des aînés de Montréal-Nord.

---

Mme De Courcy (Crémazie) fait une déclaration afin de féliciter Mme Joannie Audet, médaillée d'argent en lutte aux Jeux du Canada 2013.

---

M. Ouimet (Fabre) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Fournier, président de DIRA-Laval de 2002 à 2013.

---

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) fait une déclaration concernant la Soirée de reconnaissance des bénévoles de Laval-des-Rapides.

---

À 9 h 57, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 09.

---

19 septembre 2013

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 56 Loi modifiant la Loi sur les produits alimentaires

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 56.

### **Dépôts de documents**

M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport d'activités 2012-2013 du Conseil consultatif de la lecture et du livre.  
(Dépôt n° 951-20130919)

---

M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de la Régie de l'assurance maladie du Québec;  
(Dépôt n° 952-20130919)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 d'Urgences-Santé;  
(Dépôt n° 953-20130919)

Le rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être*.  
(Dépôt n° 954-20130919)

**19 septembre 2013**

---

M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 du Commissaire à la déontologie policière.

(Dépôt n° 955-20130919)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité 2012-2013 et les états financiers du Commissaire à l'éthique et à la déontologie;

(Dépôt n° 956-20130919)

Le rapport d'activités et de gestion 2012-2013 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

(Dépôt n° 957-20130919)

Les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 13 juin 2013 :

Décision 1713 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 958-20130919)

Décision 1716 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 959-20130919)

Décision 1717 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le pavoisement des édifices de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 960-20130919)

Décision 1718 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 961-20130919)

Décision 1719 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur du Secrétariat général et du Secrétariat du Bureau;

(Dépôt n° 962-20130919)

19 septembre 2013

---

Décision 1720 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice de la traduction et de l'édition des lois;

(Dépôt n° 963-20130919)

Décision 1721 concernant le Règlement concernant la promotion de la directrice du Service de la traduction;

(Dépôt n° 964-20130919)

Décision 1722 concernant le Règlement concernant la nomination d'une conseillère spéciale auprès de la directrice de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 965-20130919)

Décision 1723 concernant le Règlement modifiant le Règlement concernant la nomination du conseiller spécial auprès du secrétaire général et de la directrice générale des affaires juridiques et parlementaires de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 966-20130919)

### Dépôts de pétitions

Mme Bouillé (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 465 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la conservation d'un boisé à Saint-Mathias-sur-Richelieu.

(Dépôt n° 967-20130919)

\_\_\_\_\_

M. Turcotte (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 511 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'interdiction des techniques et des pédagogies expérimentales dans les écoles publiques primaires québécoises.

(Dépôt n° 968-20130919)

\_\_\_\_\_

19 septembre 2013

---

M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 10 156 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'éducation physique et la santé des jeunes;

(Dépôt n° 969-20130919)

L'extrait d'une pétition, signée par 1 478 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la responsabilité collective envers les aînés du Québec.

(Dépôt n° 970-20130919)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Bouillé (Iberville) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 937 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la conservation d'un boisé à Saint-Mathias-sur-Richelieu.

(Dépôt n° 971-20130919)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

---

À la suite d'une réponse du leader du gouvernement, le leader de l'opposition officielle soulève une question de Règlement en invoquant le non-respect de l'article 79 du Règlement. M. le président rend une décision sur les réponses qui doivent être données par le gouvernement dans le cadre de la période de questions et de réponses orales.

19 septembre 2013

---

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La réponse doit se rapporter à la question posée. En l'espèce, la réponse ne traite pas de l'objet de la question, elle aborde un autre sujet.

**Motions sans préavis**

M. Spénard (Beauce-Nord), présente une motion concernant les suites à donner au Rapport d'Amours; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, présente une motion concernant le projet de création d'une commission canadienne des valeurs mobilières par le gouvernement fédéral; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne), conjointement avec M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Roy (Arthabaska), Mme David (Gouin) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois mondial de la maladie d'Alzheimer, qui a lieu en septembre;

QU'elle réitère l'importance que le gouvernement doit accorder à la prévention, à la qualité des traitements et à l'humanisation des soins offerts;

QU'elle exprime tout son soutien et sa solidarité envers les personnes qui sont atteintes de cette maladie, et aussi à leurs proches.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

**19 septembre 2013**

---

Mme David (Gouin), présente une motion concernant le développement de l'énergie éolienne par le biais d'Hydro-Québec Production; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme St-Pierre (Acadie), Mme Roy (Montarville), Mme David (Gouin) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Place des Arts, une institution phare de la vie culturelle montréalaise et du Québec tout entier;

QU'elle reconnaisse la place unique qu'elle occupe dans le cœur des Québécoises et des Québécois et son rôle déterminant dans la diffusion des arts de la scène et du rayonnement de la culture québécoise, laquelle demeure l'épine dorsale de notre identité;

QUE l'Assemblée nationale salue également les 45 millions de spectatrices et spectateurs ainsi que les milliers de créateurs, d'artistes et d'artisans qui ont partagé avec passion, le temps d'un spectacle, tant de moments de grâce au cours de ce demi-siècle. Ils ont contribué à l'émergence de toute une industrie culturelle qui fait aujourd'hui la fierté et la renommée du Québec et de sa métropole.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie.

**19 septembre 2013**

---

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques*.

---

Mme Poirier, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances; puis en séance publique afin d'entendre la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances concernant sa gestion; et enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de ces auditions;
- la Commission des institutions se réunira afin de procéder à des auditions publiques sur le rapport « Propositions de modifications à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme » du Commissaire au lobbyisme; puis en séance de travail afin de faire le bilan des auditions relatives aux mandats concernant le Commissaire au lobbyisme.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 27 septembre 2013, M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) s'adressera à Mme Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'échec du gouvernement péquiste en matière de développement économique régional ».

19 septembre 2013

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Conformément au consentement donné par l'Assemblée le 17 septembre 2013, M. Paradis (Brome-Missisquoi) propose :

QUE l'Assemblée nationale mandate le Vérificateur général du Québec afin d'analyser la mise à jour économique que présentera le ministre des Finances et de l'Économie relativement à l'année 2013-2014.

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 46 minutes 48 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 41 minutes 36 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 15 minutes 30 secondes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

À 13 h 21, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

19 septembre 2013

---

Les travaux reprennent à 15 h 13.

---

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Commission plénière*

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 57, Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic.

La motion est adoptée.

---

Le projet de loi n° 57 est étudié en commission plénière.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 308 du Règlement, M. Cousineau, deuxième vice-président, interrompt les travaux de la commission et informe l'Assemblée que le débat de fin de séance prévu entre M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) et Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, portant sur le sujet suivant : « La mort du Plan Nord » est reporté au mardi 24 septembre 2013.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

L'étude en commission plénière sur le projet de loi n° 57 se poursuit.

Le projet de loi n° 57 est amendé et rapporté.

---

Le rapport est adopté.

**19 septembre 2013**

---

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 57, Loi faisant suite au sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 57 est adopté.

---

À 18 h 24, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 24 septembre 2013, à 13 h 45.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**